



La Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH),

Mieux la comprendre pour bien la solliciter ...



Sa création et ses rôles

- Créée par la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005. Elle remplace la Commission d'Orientation et de Reclassement Professionnel (COTOREP 1975 – 2005).
- Elle a un rôle d'accueil et d'accompagnement des personnes souffrant d'un handicap et de leurs proches.
- Moderne dans sa vision de la perte d'autonomie, elle apporte un panel de nouvelles aides et une meilleure reconnaissance des difficultés des personnes souffrant d'un handicap qu'elles se trouvent à domicile ou accueillies en établissement.



Maison Départementale de l'autonomie (MDA)


- La loi du 11 février 2005 qui créait les MDPH, prévoyait aussi la création ultérieure des Maison Départementale de l'Autonomie par décret.
- Le décret n°2016-1873 du 26 décembre 2016 fixe le cahier des charges et la procédure de labélisation des MDA.
- L'article 82 de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement prévoit la possibilité pour le président du Conseil Départemental d'organiser la mise en commun des missions d'accueil, d'information, de conseil, d'organisation et, le cas échéant, d'instruction des demandes d'évaluation des besoins et d'élaboration des plans d'aide au profit des personnes âgées et des personnes handicapées, en vue de la constitution d'une Maison Départementale de l'Autonomie.



Les aides en bref ...

L'enfant ou l'adolescent(e)

- L'allocation d'Education de l'Enfant Handicapé et ses compléments
- Prestation de Compensation du Handicap (PCH)
- Service d'Education Spéciale et de Soins À Domicile (SESSAD)
- Orientation vers un établissement de jour
- Projet d'Accompagnement Individualisé
- Projet Personnalisé de Scolarité
- Carte Mobilité Inclusion (stationnement, priorité, invalidité)



Les aides en bref ...


L'adulte (20 ans et +)

- Allocation Adulte Handicapé
- Complément de ressources
- Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé
- Orientation professionnelle (Centre de rééducation Professionnel, Centre de pré orientation)
- Prestation de compensation du handicap (PCH)
- Orientation vers un établissement ou un service médico social



La MDPH, l'incomprise

- ▶ « Elle me fait peur, elle ne nous connaît pas mais nous juge!! »
- ▶ « Et voilà, je m'y attendais, je n'ai rien eu »
- ▶ « Je n'ai même pas été vue par un médecin, ils ont balayé mon dossier, je suis déçue »
- ▶ ...




En général, quels sont les problèmes à l'origine de l'incompréhension?

- Il est difficile de se juger soi-même, dans un sens comme dans l'autre
- Le certificat médical n'est pas en lien avec les demandes faites
- Trop de demandes sans pour autant savoir les justifier
- Les dossiers sont mal remplis



Bien évaluer pour bien solliciter ...

- ▶ Carte Mobilité Inclusion portant la mention stationnement : on estime qu'un marcheur effectue 4km en une heure lorsqu'il marche à un rythme normal de promenade. Dès lors, en posant un produit en croix on atteint les 200m en 3mn. **Est-ce que je marche pendant 3mn sans avoir besoin de m'asseoir lorsque je suis en crise?**
- ▶ **Combien de jours par semaine suis-je en crise? Ou par mois?** Si vous répondez que vos crises sont très espacées alors il faudra considérer l'état de santé dans lequel vous vous trouvez majoritairement. Vous ne pouvez pas considérer votre état en crise si celui-ci ne représente qu'un mois ou deux dans l'année.
- ▶ PCH aménagement du logement : si vous n'avez pas recours au préalable à des aides techniques, vous avez très peu de chance que votre demande aboutisse. **Comment savoir quelles aides utiliser?**



Nous remercions le magasin Ecoreso de Gourfaleur (50) pour le prêt d'aides techniques du quotidien afin d'illustrer au mieux cette présentation.



Merci de votre attention.

Si vous souhaitez qu'un sujet social soit expliqué ultérieurement, n'hésitez pas à nous le signifier par mail à l'adresse suivante :

social@sedinfrance.org



<https://sedinfrance.org/>